



**CAPA contestation du rendez-vous de carrière des agrégés, certifiés, CPE, PSYEN, PLP
2 février 2024**

Monsieur le Directeur des ressources humaines, Mesdames et Messieurs les membres de la CAPA.

Nous prenons acte tout d'abord du fait que cette CAPA tous corps se tienne sur une journée complète, et nous espérons que les autorités académiques se sont rendues disponibles pour l'intégralité de la séance, car l'an passé nous avons été amenés à refuser de siéger le deuxième jour, faute d'interlocuteur adéquat.

Vous devez un peu avoir l'impression de vivre « un jour sans fin », parce qu'à chaque fois que nous prenons la parole pour un propos liminaire, vous nous entendez dénoncer des attaques contre l'école publique. Mais ce n'est pas à nous qu'en incombe la responsabilité ! C'est au un véritable travail de sape auquel s'est attelé l'exécutif depuis plusieurs années, afin d'assurer le bon dysfonctionnement du service public d'éducation.

En procédant par asphyxie, tout d'abord. Avec 8381 postes en moins depuis le début du premier quinquennat d'Emmanuel Macron, le Gouvernement maintient la tension sur les effectifs. Notre académie a perdu 178 postes l'an dernier et en perdra 137 pour la rentrée 2024. Quant aux fermetures de classes et d'établissements, elles sont sans commune mesure avec la baisse démographique attendue ou constatée. Nous sommes ulcérés par ce manque d'ambition, cette volonté délibérée de ne pas offrir à nos élèves de meilleures conditions d'apprentissage en diminuant les effectifs par classe quand l'occasion s'en présente à moyens constants à l'échelle nationale.

L'asphyxie du système de l'éducation publique se fait aussi au niveau des DHG, dont nous avons pris connaissance dans nos établissements et dont la baisse va venir encore dégrader l'enseignement et le climat scolaire.

Et nous n'avons pas encore parlé de l'asphyxie des personnels, étouffés par la charge de travail, par la charge mentale (pensons par exemple aux collègues qui évaluent pour Parcoursup), et pris à la gorge par la baisse de leur pouvoir d'achat. Gabriel Attal a parlé de « désmicardiser » la France, mais l'échelle des rémunérations dans l'éducation nationale est bien trop tassée et tire nos professions vers le bas. La situation est particulièrement critique à Paris où le logement est hors de prix, et rend d'autant plus cruciale la question de la progression dans la carrière, et donc de l'évaluation, qui nous occupe aujourd'hui, parce que c'est la seule perspective d'augmentation. D'autant plus que le chemin est long (je rappelle qu'avec la réforme des retraites, un certain nombre d'entre nous sont censés être encore devant des classes à 67 ans). Je pense qu'il faut

réexpliquer à nos dirigeants ce qu'est une augmentation de salaire : il ne s'agit pas de gagner plus en travaillant plus, mais (a priori, la fédération française de tennis connaît le concept, elle) d'être plus payé pour le même travail .

À cette asphyxie sur tous les plans vient encore s'ajouter ce qu'on peut appeler une stratégie du harcèlement, qui consiste à faire se succéder des mesures de plus ou moins grande ampleur, à un rythme effréné, souvent plus ineptes les unes que les autres, jamais évaluées, qui obligent les personnels à être toujours dans la recherche d'information (puisque la plupart du temps ces réformes sont annoncées sans textes d'application), dans le décryptage, l'analyse, puis dans une lutte perpétuelle et épuisante contre toutes ces déconstructions.

On peut citer pêle-mêle (en mélangeant les dispositifs intéressants, mais non financés, les gadgets et les contre-réformes) les collèges REP accueillant les élèves jusqu'à 18h, les heures de soutien et approfondissement en français et en maths qui auront tenu un an, les 30 minutes de sport quotidiennes à l'école, la lecture de la lettre de Guy Môquet, les vacances apprenantes, le stage de seconde, les 54h d'orientation en lycée, la rentrée en musique, maintenant le théâtre, l'instruction civique, le retour de l'histoire des arts... Et je ne parle pas des tests et certifications annexes qui se multiplient, comme si nos élèves étaient des produits avec un label qualité (PIX, evalang, passeport éducfi...)

Cela fait déjà beaucoup pour un seul mammouth. Mais derrière la stratégie de l'asphyxie et de l'étourdissement se joue plus sourdement une attaque sur les valeurs de l'école publique, inscrites dans la Loi et que nous partageons, avec les termes d'égalité des chances, de lutte contre les inégalités sociales et territoriales, de scolarisation inclusive et de mixité sociale (pour ne citer que quelques expressions de l'art . L111-1 du Code de l'éducation).

Or avec Parcoursup, puis maintenant avec le fameux « choc des savoirs », c'est bel et bien l'école du tri qui est en train de se mettre en place. Ce qu'on nous propose, c'est extraire les enfants en difficulté du groupe classe, non pas pour de l'étayage, mais pour les cours principaux. Et il est illusoire de penser qu'un groupe d'enfants en difficultés qui part avec peu d'acquis, ou des acquis très fragiles, va pouvoir rattraper un groupe d'enfants moins en difficulté qui part avec de meilleures bases. Il faut donc avoir conscience qu'à partir de 11 ans et son entrée au collège, si votre enfant a de grandes difficultés en français ou en maths, il ne côtoiera plus jamais dans cette discipline un camarade qui réussit vraiment. Toute la littérature scientifique montre que les groupes de niveau enfonce les plus faibles et M. Attal ne peut l'ignorer. Cette réforme sert donc en toute connaissance de cause à séparer le bon grain de l'ivraie.

Je ne vais pas développer ici toutes les incidences négatives du « choc des savoirs » sur la construction de l'identité à l'adolescence, sur l'idée de « faire société », sur les aspects organisationnels qui vont saborder les emplois du temps, le suivi des élèves, la charge de travail, sur l'absence de moyens horaires et humains pour mettre en place cette réforme et donc sur tout ce qu'il va falloir supprimer comme dédoublements, langues vivantes, langues anciennes, pour

mettre en place quelque chose de contre-productif. L'idéologie même sur laquelle repose ce « choc des savoirs » est suffisamment scandaleuse et à rebours de la mission d'un service public.

De fait, il est rare d'avoir une telle unanimité de principe contre une réforme. À part un certain syndicat dont la philosophie a manifestement inspiré nos dirigeants et qui tente de nuancer son propos, l'ensemble des organisations représentatives des personnels enseignants et d'éducation, des inspecteurs et des chefs d'établissement se positionne explicitement contre.

Ce sont tous ces griefs et notre sentiment de responsabilité de fonctionnaires au service du public qui ont alimenté la grève très suivie et les manifestations partout en France hier, 1^{er} février. Rémunérations, postes, effectifs, DHG, choc des savoirs, remise en cause des enseignements artistiques, détérioration de l'inclusion, retraites, SNU, propos méprisants de notre ministre, place du privé... vous conviendrez que cela fait beaucoup de raisons d'exprimer notre colère, et la profession envisage d'ores et déjà les différentes modalités de poursuite du mouvement, particulièrement à Paris. Le SNES propose aux autres syndicats de sa fédération, la FSU, et aux autres syndicats, une semaine d'action dès lundi, avec grève le mardi 6 février et avec la perspective de la journée « fonction publique » le 19 mars.

J'en viens maintenant précisément à l'ordre du jour, et notre propos liminaire n'était pas sans rapport avec le sujet qui nous occupe aujourd'hui. En effet nous retrouvons l'idée que tout le monde n'aurait pas accès à la même chose, avec le tamis de la promotion qui ne laisse passer que les meilleurs avis, et les modalités actuelles d'évaluations et d'avancement prouvent à quel point les syndicats nationaux de la FSU, ont raison de revendiquer une carrière à un rythme unique sans obstacle de grade.

Le problème réside dans les quotas de promotion, induisant des incompréhensions et des rancœurs vis-à-vis du système global. Rappelons ici qu'il n'existe pas de quota sur les avis et qu'il n'est pas réglementaire ni respectueux pour les collègues de limiter leur appréciation finale pour une simple question de quotas de promotion. Le grand généticien Albert Jacquard disait : « Qu'est-ce qu'un gagnant ? C'est un fabricant de perdants. Et je n'ai pas le droit de fabriquer des perdants. »

Les syndicats de la FSU continuent de demander une déconnexion complète entre l'évaluation et l'avancement, seule orientation permettant de gommer les injustices.

Nous remercions les services et M. Malric d'avoir éclairci certaines de nos interrogations et de nous avoir renvoyé des fiches synthèses permettant, comme l'an passé, d'apprécier les équilibres femmes / hommes. Nous souhaiterions toujours obtenir un tableau faisant apparaître les équilibres disciplinaires comme lorsque vous nous transmettiez le nuage de notes. Il pourrait être également intéressant d'avoir la répartition des avis par établissement, car nous verrons dans le déroulé de la séance que l'on peut retrouver certains éléments qui interrogent.

En ce qui concerne les avis non renseignés sans motifs, leur nombre a augmenté depuis l'an passé, avec des dossiers qui relèvent tous de l'enseignement supérieur (1 en EPS, 3 certifiés et 11 agrégés). Il n'est pas admissible que des collègues passent à côté de possibilités d'avancement ou de promotion, où qu'ils soient affectés. Nous demandons à ce que la communication avec l'Université soit améliorée afin de pouvoir recueillir en temps utile tous les avis.

Nous souhaitons donc également savoir quand seront posés les avis utilisés pour les opérations de gestion pour les collègues non renseignés actuellement, ceux du supérieur, mais aussi les autres (congé maladie, asa covid ou autre).

À la vue des tableaux de synthèse, nous nous demandons pourquoi si peu de recours gracieux ont obtenu une issue favorable dans les corps étudiés aujourd'hui. Aucun chez les CPE et PsyEN (avec un seul dossier pour chaque corps), aucun chez les PLP et PEPS (plusieurs dossiers), 7 chez les agrégés, mais seulement 2 chez les certifiés (dont une baisse d'avis TS → S!) On a l'impression que les certifiés pâttissent d'un regard particulièrement sévère lors de la phase du recours gracieux, donc on aimerait avoir des explications, car c'était exactement la même configuration en 2023 (1 amélioration chez les certifiés, 12 chez les agrégés) et en 2022 et 2021 (0 et 2 améliorations chez les certifiés, je n'ai pas les statistiques côté agrégés). Donc ce n'est pas une histoire de cohorte.

Pour finir, nous remercions une nouvelle fois les services d'avoir inclus dans les dossiers les lettres de contestation des collègues, qui sont pour la plupart instructives. Nous soulignons, avant d'entrer dans l'examen des cas individuels, que l'appréciation finale d'un rendez-vous carrière porte justement sur l'ensemble de la carrière, et qu'il faudra être particulièrement vigilants sur les collègues qui à un instant T ne peuvent pas déployer pleinement leur expertise professionnelle, que ce soit à cause de problèmes de santé, de famille, d'implication hors de l'établissement (par exemple avec des responsabilités syndicales), avec une affectation sur la ZR ou même encore les entrants dans un établissement.

Je vous prie de bien vouloir m'excuser pour la longueur de cette liminaire et vous remercie de votre attention.